

CP - Concertation sur les aménagements cyclables temporaires

Dans le cadre de la crise sanitaire et pour limiter l'usage des transports en commun, la Ville de Colmar a décidé de réaliser des aménagements cyclables temporaires afin de développer l'usage du vélo plutôt que d'avoir un report massif vers l'automobile.

Ces aménagements temporaires pourraient préfigurer des aménagements futurs, raison pour laquelle la Ville souhaite recueillir les avis des différents usagers au travers du questionnaire actuellement en ligne : <https://www.colmar.fr/concertation-pistes-cyclables>

À Colmar, ces aménagements ont été réalisés sur les boulevards du Champ-de-Mars, Leclerc et Saint-Pierre, permettant la jonction avec les rues Schwendi et de l'Est dont le réaménagement il y a quelques années a permis la création de pistes cyclables.

Depuis le 2 juin, **boulevard du Champ de Mars**, un marquage a donc été réalisé sur cet axe pour supprimer la voie de circulation la plus à droite au profit d'une bande cyclable temporaire utilisable dans le sens de circulation, tout en préservant les accès aux places de stationnement. Cet aménagement mesurant 1km vient compléter un réseau existant de pistes et bandes cyclables long de plus **de 120 kms**.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger la photo

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr